

A retourner à Pierre OLIVIER (10 rue des Tourelles ou pierre@poc.fr)

Note de présentation ci-jointe à consulter

Réunion d'information
mardi 13 octobre à 20H00 au Club House

Réponse avant
le 19 octobre

A compléter ou corriger éventuellement

Nom :

Tel :

Mail :

Bât.

Etage :

N° lot principal :

Type :

Nbre garages :

Nbre Tantièmes :

XXXXXXXXXXXX

**Q1 - Pensez vous être susceptible d'utiliser un véhicule « hybride rechargeable »,
 ou un véhicule électrique dans les 10 prochaines années ?**

Non Oui

Q2 - Pensez vous que nos garages aient besoin de certains travaux à court ou moyen terme ?

Non Oui

Cochez les cases correspondant à votre opinion

"- - " : opposé/ " - " : défavorable/ "= " : neutre/ "+ " : favorable/ "+ + " : très favorable

--	-	=	+	++
----	---	---	---	----

**Q3 – Que pensez vous de la création d'une clé de répartition des charges garages ?
 (Indépendante de la clé de répartition « masse générale »)**

--	--	--	--	--

Q4 – Qualifiez votre intérêt pour les options de travaux envisagées :

Référencement de modèles de portes privatives de garages « volet roulant » (§ 4.1)

--	--	--	--	--

Réseau électrique commun de faible puissance (portes de garages, éclairage,...) (§ 4.2)

--	--	--	--	--

Infrastructure commune avec compteurs individuels (véhicules électriques) (§ 4.3)

--	--	--	--	--

Réparation et embellissement (peinture) des parties communes garages et sas (§ 4.4)

--	--	--	--	--

Extension du contrôle d'accès (badges) aux sas entre garages et coursives (§ 4.5)

--	--	--	--	--

Remplacement des portails entrées garages P10 à P18 (hauteur) (§ 4.6)

--	--	--	--	--

Modernisation du contrôle d'accès portails garages (bips, badges, téléphone) (§ 4.7)

--	--	--	--	--

Q5 – Motivez votre opinion, positive ou négative, sur ces options (utilité, technique, financement,...)

Q6 – Que pensez vous de la privatisation des emplacements visiteurs (cf § 5.4)

--	-	=	+	++
----	---	---	---	----

Marquage rue et transfert emplacement visiteurs à l'extérieur

--	--	--	--	--

Création et vente des lots aux copropriétaires de logements (minimum 225 000 €)

--	--	--	--	--

Affectation des produits de vente au fonds travaux (cagnotte individuelle)

--	--	--	--	--

Q7 – Seriez vous intéressé par l'acquisition d'un garage dans l'hypothèse vente à 15 000 € ?

Non Oui

Q8 – Vos suggestions et remarques (n'hésitez pas à utiliser le verso)

Merci de votre participation